



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL Normandie

*Carrière de Cherbourg
et du Cotentin (50)*



*Viaduc de la Scie RN 27 -
Manéhouville (76)*



Le haras du pin (61)



Contrôle routier (14)



Rapport d'activité 2022

Eoliennes de Bray (27)





La DREAL Normandie répond aux enjeux du territoire normand en mettant en œuvre les politiques publiques des ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de la Mer. Elle œuvre au quotidien, sous l'autorité du préfet de région, préfet de la Seine-Maritime et des préfets du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, en relation avec les autres services de l'Etat, les opérateurs de l'Etat et les partenaires du territoire.

Dans des conditions de travail fragilisées par l'incendie du site de Caen qui a privé la DREAL de ses locaux pendant 7 mois et fortement mobilisé les équipes support, avec l'aide des administrations voisines que je tiens à remercier pour leur accueil temporaire, la DREAL a mis son expertise au service de l'action publique pour faire face aux grands enjeux de l'année 2022 qui restera marquée par la fin relative de la crise sanitaire, mais également la survenue de deux situations inédites : la crise énergétique provoquée par l'invasion de l'Ukraine depuis février 2022, et une sécheresse historique durant l'été.

Ainsi la DREAL a contribué à la gestion stricte des ressources énergétiques et à la programmation d'éventuels délestages. Nos missions contribuent également à renforcer la sobriété énergétique de la France : l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a été mobilisée sur des projets en lien avec la transition énergétique, tels que l'instruction de projets d'éoliennes terrestres et de méthanisation ou l'instruction du projet de terminal méthanier flottant du Havre. Une mise à jour du schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la vallée de la Seine a été engagée en 2022 par l'Etat et les régions Normandie et Ile-de-France. Il s'agit notamment d'y intégrer la problématique de la décarbonation de l'industrie et des mobilités, de l'économie circulaire, et de la production d'hydrogène vert en lien avec le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.

Concernant la sécheresse sévère de 2022, notamment sur l'ouest de la région, les équipes d'hydrométrie de la DREAL se sont attachées à fournir les données de débit les plus justes possibles. L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a également été mobilisée sur le sujet de la gestion de la consommation d'eau des installations classées.

Au-delà de ces deux événements majeurs, la variété des missions de la DREAL a conduit les équipes à intervenir sur un vaste champ d'interventions. Citons à titre d'exemples la poursuite de la production du profil environnemental de la Normandie, la révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine engagée en juin 2022 et qui s'achèvera en juin 2023, ou encore l'action spécifique de contrôle de l'existence des documents d'organisation des gestionnaires de barrage ou de système d'endiguement pour sécuriser la gestion d'éventuelles crises.

Il est difficile de lister toutes les actions menées par la DREAL tant elles sont nombreuses. Ce rapport d'activité met l'accent sur quelques exemples d'actions et vous donne un aperçu du travail des femmes et des hommes qui composent la DREAL et des résultats obtenus en 2022.

L'équipe de direction de la DREAL vous en souhaite une bonne lecture.

Olivier Morzelle, directeur régional

Sommaire

La transition énergétique	4
La mobilité durable	5
Les infrastructures de transport	6
Régulation des transports et sécurité des véhicules	7
Accompagnement des territoires et participation	8
Fixer la trajectoire du zéro artificialisation nette à horizon 2050.....	9
L'estuaire de la Seine	10
La vallée de la Seine	11
Littoraux normands 2027 : la mise en œuvre de la stratégie régionale se poursuit.....	12
La mer et le littoral	13
L'eau	14
La biodiversité	15
Les paysages et les sites	16
L'évaluation environnementale	17
Le logement et la construction	18
La boussole de la rénovation énergétique des logements	19
La DREAL informe les professionnels de l'immobilier sur le dispositif IAL.....	20
Un contrôle ciblé pour tous les ouvrages hydrauliques	21
La prévision des crues	22
Travail fait en 2022 dans le cadre de la sécheresse historique	23
Le contrôle des sites industriels	24
Valorisation des terres excavées et sédiments de dragage	25
Contrôle des installations classées bordant les sites Seveso	26
Le management qualité - environnement, la communication et le pilotage régional.....	27
Les fonctions supports.....	28
La localisation de nos implantations et l'organigramme	29
Les publications	30
Glossaire	32



La transition énergétique

L'atteinte de la neutralité carbone visée par la France en 2050 et la crise ukrainienne ont conduit l'Etat à une gestion stricte des ressources et à une accélération de la décarbonation et du développement des énergies renouvelables. La maintenance renforcée sur les centrales nucléaires a par ailleurs amené le gouvernement à anticiper d'éventuels délestages sur le réseau d'électricité.

De par les missions qui lui sont confiées, la DREAL intervient sur l'ensemble de ces domaines complémentaires et interdépendants.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Énergie
Transition



Guide régional

pour le développement
des projets photovoltaïques

en Normandie

En parallèle de sa contribution à la déclinaison du plan sobriété énergétique du gouvernement en Normandie, la DREAL concourt également à la décarbonation, notamment s'agissant du secteur industriel (appui méthodologique auprès des porteurs de projets) et des collectivités. En lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), elle s'assure que les industriels, collectivités et établissements publics concernés réalisent leur bilan de gaz à effet de serre réglementaire et instruit les demandes de labellisation bas-carbone.

En lien avec l'accélération du développement des énergies renouvelables, la DREAL a renforcé l'appui méthodologique aux porteurs de projets éoliens, photovoltaïques et de méthanisation, en lien étroit avec

les comités préfectoraux des énergies renouvelables. Parallèlement, elle a conduit des travaux avec les partenaires pour mieux planifier le développement des filières et sécuriser l'atteinte des objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : cartographie des zones favorables à l'éolien, guide du développement de la filière photovoltaïque en Normandie, anticipation des conflits d'usages de la ressource en bois-énergie.

Afin de limiter l'exposition de la population de l'agglomération de Rouen au NO₂, la DREAL a poursuivi les travaux de révision du plan de protection de l'atmosphère, a contribué activement à la mise en œuvre de la feuille de route qualité de l'air de la métropole rouennaise et a initié les travaux préparatoires à la mise en place d'une zone à faibles

émissions mobilité (ZFEm) au Havre et à Caen, en complément de celle de Rouen qui s'est renforcée en 2022.

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) se poursuivent. Trois nouveaux PCAET et un bilan à mi-parcours ont été finalisés en 2022. Un accompagnement renforcé des services de l'Etat a notamment été mis en place pour favoriser la prise en compte des remarques transmises avec les avis.

La DREAL a enfin apporté un appui aux préfetures dans la préparation des listes des clients à protéger dans le cas de potentiels délestages sur le réseau électrique ou délestages – rationnements de la consommation de gaz.

7

nouveaux projets labellisés
bas carbone, soit environ
45 000 tonnes équivalent CO₂
labellisés

262 560

habitants concernés par la
Zone à faible émission mise en
place sur l'agglomération de
Rouen



La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires. Elle repose sur 3 piliers :

- investir plus et mieux dans les transports du quotidien,
- faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer,
- engager la transition vers une mobilité plus propre.

Elle constitue la base des actions de la DREAL en faveur de la mobilité durable.



Aménagement d'une piste cyclable boulevard de l'Europe à Rouen (Seine-Maritime)

Sylvain Renaud/DREAL Normandie

Actions en faveur du vélo

Le premier plan national vélo a été publié en 2018. En Normandie, 37 projets sont ainsi subventionnés, pour un montant supérieur à 16 M€. En 2022, 13 projets normands ont été lauréats du dernier appel à projets, financé par France Relance. Des places de stationnement vélo sécurisées en gare, également financées par France Relance, sont aussi déployées.

Un nouveau plan vélo a été annoncé pour 2023, doté d'une enveloppe de 250 M€. Un nouvel appel à projets, régionalisé, est attendu.

Connaissance de la mobilité

En 2022, la DREAL a contribué à l'amélioration de la connaissance à l'échelle régionale, avec notamment 2 parutions de l'Observatoire normand des déplacements (ONDE) : l'une consacrée aux transports collectifs et l'autre au covoiturage du quotidien. A cette occasion, la cartographie des aires de covoiturage normandes a été actualisée.

Participation à la démarche partenariale « France mobilités »

La cellule régionale France Mobilités (DREAL, Cerema, Banque des Territoires et Ademe) vise à soutenir

l'expérimentation et le déploiement de projets répondant aux besoins de mobilité des normands. En 2022, la cellule a participé à un webinar de la Région Normandie sur la LOM et a organisé trois webinaires. L'un d'entre eux a été dédié aux nouvelles tendances de la mobilité durable. L'objectif était de proposer un tour d'horizon, mêlant explications techniques, présentations de solutions, et témoignages de collectivités, afin de sensibiliser ces dernières à l'intérêt de favoriser le développement de ces nouvelles mobilités sur leurs territoires. Enfin, un événement labellisé France mobilités, consacré à la mise en œuvre de la LOM dans l'Eure, a été organisé par la préfecture. L'objectif était de faire un point d'étape et de présenter des exemples de bonnes pratiques.

Mai à vélo

Dans le cadre de cet événement national, la DREAL a organisé plusieurs actions en interne : un challenge avec pour objectif de réaliser un maximum de trajets à vélo, la mise à disposition de vélos à assistance électrique, une action « remise en selle », et un atelier « auto-réparation de vélo ». Les agents ont relevé avec brio le challenge, avec 3 924 km comptabilisés.

C'est le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en Normandie recensés en décembre 2022 dans le cadre de l'étude Panorama Vélo portée par la DREAL et la Région.

3 585

C'est le nombre de trajets en covoiturage référencés sur la Métropole Rouen Normandie en novembre 2022. C'est de loin le premier territoire de France en matière de covoiturage !

82 612



Les infrastructures de transport

La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation du réseau routier national, avec pour objectifs de mieux desservir les territoires, de diminuer la congestion et d'améliorer la sécurité routière. Elle accompagne et suit, par ailleurs, les projets d'infrastructures de transports ferroviaires, portuaires et fluviaux afin de permettre le développement des modes de transports alternatifs à la route (pour les personnes et les marchandises). Ces projets sont financés via les contrats de plan Etat-Région.



RN27 en service à l'arrivée sur Dieppe - viaduc de la Scie (Seine-Maritime)

DIR Nord-Ouest - Carrière Bazile

Les études relatives aux projets routiers ont principalement porté en 2022 sur :

- le lancement de l'appel à candidatures du projet de contournement est de Rouen,
- le démarrage des études du mur anti-bruit de Canteleu (A150),
- la fin des études préalables à la DUP de la mise à 2x2 voies de la RN12 entre Mortagne-au-Perche et Saint-Maurice-lès-Charencey,
- la tenue de la concertation du projet de déviation de Saint-Denis sur Sarthon (RN12),
- la fin des études préalables à la DUP de la sécurisation (phase 2) de la RN13 entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin,
- la réalisation du dossier d'études d'opportunité du projet de déviation de la RN10 à Marboué.

En termes de travaux, les principaux investissements routiers ont porté sur :

- la mise en service le 30 juin de la RN27 à son arrivée sur Dieppe,
- la fin du bassin Madagascar et le démarrage des travaux principaux des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche à Rouen,
- les ouvrages de franchissement de l'Iton et le lancement du marché du demi-diffuseur de Saint-Sébastien-de-Morsent (déviation sud-ouest d'Evreux),
- la poursuite de travaux pour la sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen.

Dans le domaine ferroviaire, les faits marquants ont été :

- la démolition de la tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche entre les ponts Mathilde et Corneille,
- des travaux de régénération sur la ligne Paris-Granville (Saint-Cyr - Bourth),

- la reprise des études préalables à l'enquête d'utilité publique du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie, intégrant la nouvelle gare à Rouen Saint-Sever, en lien avec le projet urbain de la Métropole,
- la poursuite des études de mise en accessibilité des quais de gares (Evreux et Oissel) et le lancement des travaux (Bernay et Granville),
- le démarrage des études des réseaux express métropolitains des étoiles ferroviaires de Rouen et Caen,
- l'accompagnement de la région dans le dispositif d'aides pour les projets d'installations terminales embranchées,
- l'émergence d'opérations de sécurisation de passages à niveau, en lien avec les DDT(M),
- la poursuite des études de régénération des dessertes fret des centrales nucléaires de Paluel et Penly.

40

nombre de conventions de financement, ou avenants à des conventions antérieures, élaborées en 2022 pour des projets ferroviaires.

7,7

km de la RN27 mis en service le 30 juin 2022 à l'arrivée sur Dieppe, entre l'échangeur de Manéhouville et le giratoire de Gruchet.

Régulation des transports et sécurité des véhicules



Auprès du préfet de la région Normandie, la DREAL assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect d'une concurrence loyale et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Auprès des 5 préfets de département, la DREAL assure aussi la surveillance des centres de contrôle technique et s'assure de la conformité des véhicules lors des demandes de réception, contribuant ainsi à la sécurité routière.



Accident sur l'A28 dû à un défaut d'arrimage, sur lequel la DREAL a été réquisitionnée

DREAL Normandie

Le contrôle des transports

Concernant le contrôle sur route, les actions spécifiques de lutte contre le cabotage irrégulier, contre le travail illégal (dont le contrôle du détachement des salariés étrangers), contre le défaut d'inscription au registre dans le domaine du déménagement et pour le respect du repos hebdomadaire hors cabine ont été reconduites, parfois en collaboration avec d'autres administrations. Au final, 924 opérations de contrôle ont été réalisées, près de 5 400 véhicules ont été contrôlés, dont 35 % de non-résidents. 28 % de ces véhicules se sont révélés en infraction (4 000 infractions relevées). En contrôle en entreprise, 130 entreprises de la région ont été contrôlées, ce qui a conduit à établir 31 PV pour 190 infractions

Les entreprises de transport - Registres

En Normandie, plus de 3 460 inscriptions d'entreprises sont recensées aux registres des professionnels du transport (marchandises, voyageurs et commissionnaires).

En 2022, les inscriptions sont stables : 309 nouvelles inscriptions (223 en

2021) ; en revanche, on constate une remontée des radiations (279 contre 209 en 2021). 329 attestations de capacité professionnelle ont été délivrées pour le transport lourd.

Le suivi du respect de la condition de capacité financière fait toujours l'objet d'un suivi renforcé afin d'aider les entreprises, mais aussi d'assurer une concurrence loyale.

Le contrôle des véhicules et des centres de contrôle

En 2022, l'homologation de véhicules représente toujours un volume d'activité soutenu, accentué par le report de demandes provenant des Pays de la Loire. Pour cette activité, la DREAL atteste de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions polluantes.

90 % des opérations de surveillance prévues dans les centres de contrôle technique de véhicules légers et de poids-lourds (qualité et fiabilité des contrôles techniques) ont été réalisées. Les préfetures ont notifié 23 suspensions d'agréments (centre et/ou contrôleurs) en 2022, à la suite des constats effectués.

Augmentation de 33 % du nombre de radiations. Suivi renforcé pour le respect de la capacité financière.

+33 %

Nombre de réquisitions pour intervention sur accident de poids lourd (en hausse).

44

Part des homologations de véhicules accordées en moins d'un mois.

81 %



Accompagnement des territoires et participation

La formation des commissaires enquêteurs constitue un enjeu important pour le bon déroulement des enquêtes publiques, tant du point de vue de la concertation avec le public que de la qualité de l'avis et des conclusions émises par les commissaires enquêteurs.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui apportent des réponses concrètes aux besoins locaux tout en contribuant aux objectifs environnementaux, économiques et sociaux ont quant à eux été expertisés.



Baie des Veys (Manche)

Laurent Mignaux/Terra

La DREAL finance, depuis la fin des années 1980, un programme annuel de formations pour les commissaires enquêteurs. Elle a mis en place, avec les parties prenantes de ces formations, une instance d'échanges tripartite (comité régional de la formation) qui réunit 2 fois par an les deux présidents des tribunaux administratifs normands et les deux compagnies de commissaires enquêteurs présentes sur le territoire, afin d'établir un programme annuel de formation pertinent et adapté aux besoins.

Il comprend des formations initiales destinées aux nouveaux commissaires enquêteurs afin qu'ils acquièrent les éléments de base de la pratique des enquêtes publiques, y compris la façon de rédiger un rapport

et de produire des conclusions motivées, mais aussi des formations continues destinées à maintenir les commissaires, même chevronnés, à un niveau de connaissance leur permettant de maîtriser les évolutions de la réglementation et des pratiques de l'enquête.

Un suivi et un bilan de ces formations sont ensuite réalisés au sein du comité régional, lui conférant ainsi un rôle de coopération et de partage d'expériences.

Par ailleurs, la DREAL, avec l'appui d'un stagiaire, a réalisé un bilan des CRTE normands, dans le but d'évaluer la prise en compte des politiques nationales de transition écologique et d'identifier des pistes pour l'amélioration continue de ces contrats.



Au-delà de cet exercice de photographie, l'évaluation a également permis pour chaque CRTE la production de livrables à destination des structures porteuses de ces contrats :

- grille d'évaluation reprenant les outils mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat et analysant les contributions aux enjeux de transition écologique des actions mises en place ;
- état des lieux sur la base du socle d'indicateurs identifié ;
- fiche synthétique.

20 %

des CRTE normands dispose d'un état des lieux écologique

85

commissaires enquêteurs en moyenne formés sur l'année pour la Normandie

Fixer la trajectoire du zéro artificialisation nette à horizon 2050



Dans la droite ligne de la loi climat et résilience, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) normand doit répartir l'effort de réduction de l'artificialisation entre différents territoires de la région avant 2024. La DREAL a adressé une note d'enjeux à la Région pour l'accompagner dans cet exercice. Elle co-pilote également un réseau de la sobriété foncière en Normandie et la réalisation d'un observatoire des friches normandes pour accompagner le développement des territoires dans la maîtrise de l'étalement urbain.



Val de Vire (Calvados) : un espace à reconvertir... ou à renaturer ?

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols, la loi exige un effort de réduction de 50 % pour la première décennie par rapport à la consommation réellement observée au cours de la décennie précédente. Mais elle ne demande pas une baisse uniforme sur tout le territoire national ; elle invite au contraire les SRADDET, à horizon février 2024, à répartir l'effort de réduction en fonction des besoins et enjeux des territoires.

Pour accompagner la Région dans cet exercice sensible et complexe, la DREAL, outre le porter à connaissance prévu par les textes, a produit une note d'enjeux qui a fait ressortir cinq préoccupations majeures :

- assurer une répartition équitable de l'enveloppe pour la tranche 2021-2030 sur la base de critères pertinents et objectifs ;
- adopter une répartition qui reste cohérente avec les grands enjeux du territoire normand et avec les grandes autres politiques publiques ;
- choisir une échelle territoriale pertinente pour opérer cette répartition ;

- faire reposer l'exercice sur des outils de mesure partagés qui permettent un suivi efficace ;
- identifier les projets d'envergure nationale (et régionale) sur des bases objectivées.

La coopération entre services de la Région et services de l'Etat va se poursuivre pendant toute la maturation de cet exercice de territorialisation.

Pour compléter cet exercice par des données essentielles mais manquantes en Normandie, la DREAL a lancé avec la Région et l'EPFN un recensement des friches normandes pour une connaissance exhaustive et en temps réel des friches et de leur potentiel de mutabilité par les territoires, afin de mobiliser plus facilement ces disponibilités foncières.

Enfin, elle co-pilote avec ces deux structures le réseau de la sobriété foncière en Normandie (RéSoN), instance ouverte aux partenaires régionaux de l'aménagement pour donner de la visibilité aux travaux de chacun et partager un vocabulaire et des enjeux communs en matière d'artificialisation des sols.

engagés pour le recyclage de friches dans le cadre des 3 sessions d'appel à projets « fonds friches » du plan de relance.

33,7 millions €

de friches recyclées pour des projets de logements ou d'activités.

151 ha



L'estuaire de la Seine

S'étendant de Poses à la mer et soumis à l'influence des marées, l'estuaire de la Seine est un territoire multiple, façonné par la nature et l'homme, et qui accueille tout à la fois écosystèmes remarquables et activités industrielles et portuaires d'envergure nationale.

Après du préfet de la Seine-Maritime, la DREAL veille à préserver l'ensemble des enjeux de ce territoire et s'appuie pour cela sur une dynamique partenariale, indispensable au regard des multiples acteurs concernés.



Visite de la réserve en août 2022

Hélène Reignouard/DREAL Normandie

La réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine (RNNES)

En tant que gestionnaire de la réserve, la Maison de l'estuaire poursuit la mise en œuvre du 4^e plan de gestion adopté en juin 2018 sous l'autorité du préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur, et avec l'accompagnement de la DREAL. L'année 2022 a été celle du lancement de la révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale, avec l'appui d'un prestataire extérieur qui intervient sur les volets de concertation indispensables à cette démarche.

Après un comité consultatif dédié à ce lancement en juin, l'installation du comité de révision, « comité technique » de la démarche présidé par la DREAL, s'est déroulée le 16 novembre et les groupes de

concertation se sont engagés dès le 16 décembre. La démarche de concertation et d'adaptation du plan de gestion se poursuivra pendant le 1^{er} semestre 2023 pour s'achever en juin 2023, après un avis du comité consultatif sur les adaptations proposées.

Le plan de gestion poursuivra ensuite sa mise en œuvre jusqu'en juin 2028.

La directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration d'un premier bilan de la mise en œuvre de la DTA 15 ans après son entrée en vigueur. Une équipe-projet a ainsi été constituée impliquant, en plus des services de la DREAL, les DDT-M et agences d'urbanisme concernées, ainsi qu'un professeur de l'université de Rouen. L'accueil de deux stagiaires sur ce

sujet au sein de la mission estuaire de la DREAL, a permis un travail très complet dont la présentation est prévue en 2023.

Le projet REPERE

Référentiel partagé des priorités de restauration des fonctions écologiques des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval.

Après la mise à disposition en 2021 des livrables de la « phase de recherche » du projet, l'année 2022 a été celle de la poursuite de la mise en œuvre des 12 sites ateliers identifiés en 2020, sous un co-pilotage avec le GIP Seine-Aval.

Un comité de pilotage s'est tenu le 14 octobre, permettant ainsi de présenter les premiers résultats du travail de mise en œuvre grâce à l'accompagnement apporté aux sites ateliers et de maintenir la dynamique de ce projet.

2

réunions du comité consultatif de la RNNES : en juin, pour une session extraordinaire dédiée au lancement de la révision à mi-parcours du plan de gestion, et en décembre, en session ordinaire.

13

Objectifs de la DTA.

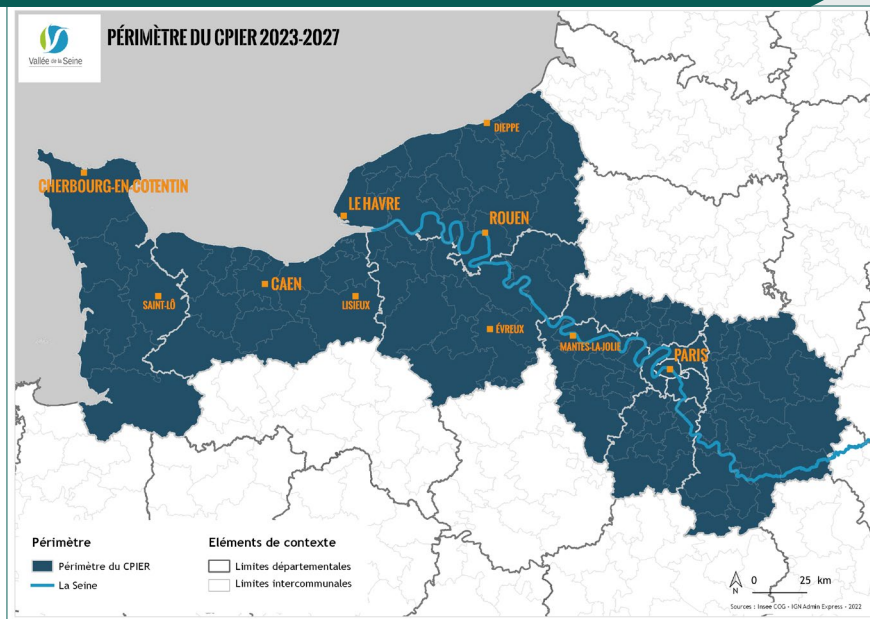
Le bilan mené en 2022 examine l'atteinte des objectifs inscrits dans la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Seine.

La vallée de la Seine



2022 a été l'année de la transition entre deux périodes contractuelles associant l'Etat et les Régions de Normandie et d'Île-de-France.

Avant de préparer un nouveau contrat de plan inter-régional portant sur la période 2023-2027, il a été nécessaire de réviser le schéma stratégique de la vallée de la Seine de 2015, afin qu'il prenne en compte la fusion des deux régions normandes, la création de HAROPA-PORT, des évolutions législatives et réglementaires très significatives, telles que la loi climat et résilience, etc.



Désireux de poursuivre les coopérations engagées depuis 2015, l'Etat et les Régions de Normandie et d'Île-de-France s'étaient déjà prononcées en 2020 en faveur de l'élaboration d'un nouveau contrat de plan inter-régional Etat-Régions (CPIER) portant sur la période 2023-2027. Ces mêmes partenaires ont décidé, en avril 2022, de mettre à jour le schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la vallée de la Seine adopté en janvier 2015, préalablement aux discussions sur le futur CPIER prévues au premier semestre 2023.

Il convenait d'intégrer au schéma stratégique, en complément des thématiques déjà abordées sur la période 2015-2022, celles de la décarbonation de l'industrie et des mobilités, de l'économie circulaire, de la production d'hydrogène vert en lien avec le développement des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique.

Il fallait également réaffirmer le caractère prioritaire de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie pour mieux connecter le Grand Paris à sa façade maritime et fluidifier les mobilités des personnes et des marchandises.

L'ensemble de ces priorités doit en outre s'articuler avec les orientations définies par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET) de Normandie et le Schéma directeur de la Région Île-de-France environnemental (SDRIF-E), ainsi qu'avec les dispositions législatives et réglementaires issues des lois Climat et résilience, anti-gaspillage pour une économie circulaire, orientation des mobilités, ou des stratégies nationales, bas-carbone, logistique, portuaire, fluviale ou fret ferroviaire.

Il a enfin été considéré que le territoire de la vallée de la Seine devait être élargi à l'amont de Paris, pour prendre en compte l'ensemble de l'écosystème logistique, portuaire et fluvial, intégrant ainsi l'ensemble de la région d'Île-de-France.

Ce travail de mise à jour du schéma stratégique a donné lieu à la consultation d'un vaste ensemble de partenaires, collectivités territoriales, filières professionnelles, principaux acteurs de l'énergie et de la mobilité, scientifiques, etc.

Le nouveau document sera disponible en début d'année 2023.



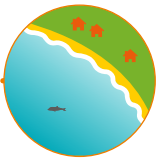
Vallée de la Seine

de tonnes de CO₂ émis par le territoire de la vallée de la Seine, soit 17 % de l'empreinte carbone nationale.

70 Mt

sont artificialisés chaque année sur le territoire de la vallée de la Seine, soit l'équivalent d'un tiers de la surface de Paris.

3 000 ha



Littoraux normands 2027 : la mise en œuvre de la stratégie régionale se poursuit

Les territoires littoraux normands constituent un enjeu régional majeur pour la Normandie. Les modifications en cours du climat y créent des incertitudes, des risques et des opportunités. La stratégie « Littoraux normands 2027 » invite l'Etat, ses opérateurs et ses partenaires à s'inscrire dans une dynamique résolue d'anticipation, d'efficacité accrue et de proximité renforcée, au service des collectivités et des parties prenantes du littoral, pour faciliter et accélérer l'adaptation au changement climatique.



Phare du cap Lévi (Manche)

Arnaud Bouissou/TERRA

Mettre à disposition des supports

Les partenaires de la stratégie élargis aux départements de la Manche, du Calvados et au Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime ont écrit ensemble des éléments de langage communs pour une gestion intégrée de la bande côtière : idées clés de notre organisation collective, missions sur le littoral, arguments pour convaincre. Pour valoriser les retours d'expériences et inspirer de nouveaux porteurs de projets, des fiches méthodologiques et des fiches projets ont été élaborées pour les typologies suivantes : logements, habitations légères, activités agricoles, infrastructures et réseaux, décharges, patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Partager les connaissances

Les avancées en termes de connaissance se poursuivent avec

la finalisation de l'étude régionale conduite par le Cerema sur les effets potentiels de l'érosion et de la submersion marine sur le littoral normand aux horizons 2050 et 2120, incluant l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique. Ces éléments contribueront notamment à l'accompagnement des 16 communes prioritaires exposées au recul du trait de côte et identifiées dans le décret du 29 avril 2022 de la loi climat et résilience. L'année 2023 permettra de travailler collectivement sur la communication et la diffusion de ces enseignements.

Accompagner les initiatives

Un travail de recensement et de priorisation de traitement des décharges littorales exposées au recul du trait de côte a également été mené et a permis d'alimenter



le travail national lancé en 2022. Il doit encore être finalisé pour le Calvados et la Manche. Les plans de prévention des risques littoraux du Havre et de Dieppe ont notamment été approuvés.

Le Conservatoire du littoral a mené à bien des réalisations à Fermanville (Manche) et dans l'estuaire de l'Orne, montrant qu'une gestion adaptative de la bande côtière est possible. Enfin, les leviers financiers de l'Etat, de la Région et de l'agence de l'eau Seine-Normandie sont pleinement mobilisés dans cette transition et de nouveaux engagements ont été annoncés.

220 ha

surface rendue à la mer à l'horizon 2050, et 710 ha à l'horizon 2120 (hors recul sur les secteurs de havres et estuaires).

16

communes prioritaires exposées au recul du trait de côte. L'érosion du trait de côte touchera en 2050 : 14 décharges et 105 km de route.

La mer et le littoral



La DREAL a pour mission de renforcer la synergie entre les différents services et opérateurs de l'Etat, en lien avec les partenaires et les collectivités territoriales du littoral.

L'enjeu commun est d'atteindre le bon état des eaux marines et des milieux naturels qui sont les socles d'un développement durable pour nos territoires côtiers : préserver les écosystèmes, consolider l'expertise environnementale normande, encourager les usagers à limiter leurs impacts, réaliser des projets de restauration écologique...



Falaises d'Etretat (Seine-Maritime)

Sandrine Robbe/DREAL Normandie

Préserver les écosystèmes

La « partie occidentale de la baie de Seine », terre et mer, est dotée d'un riche patrimoine naturel et de nombreuses aires protégées. Le 19 octobre, la DREAL a réuni les gestionnaires ou animateurs concernés et les DDTM 14 et 50 pour constater la complémentarité des technicités et des expertises, comme les collaborations existantes. Le groupe bénéficiera en 2023 d'un appui de l'OFB par le LIFE MarHa qui promeut de meilleures coordinations entre les différents espaces protégés.

Identifier les sites à haute valeur écologique

La DREAL a confié deux chantiers de connaissance du patrimoine naturel de Seine-Maritime à la Cellule de suivi du littoral normand. Le premier est d'actualiser les données de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, les ZNIEFF, dans les eaux côtières du département. Le second porte sur le repérage des secteurs du littoral dont la valeur environnementale est la plus forte. Les résultats seront analysés avec la DDTM 76 et les gestionnaires

d'aires protégées pour en tirer des conclusions en termes de protection.

Réduire les pollutions

La préfecture maritime et la DDTM 50 ont organisé, avec les collectivités cherbourgeoises, l'opération « Rade propre » qui combine nettoyages des fonds marins et sensibilisations sur la place portuaire. La DREAL a financé une mission inédite de repérage préalable par drone sous-marin pour optimiser la collecte. Par ailleurs, initiée avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'animation du réseau régional « déchets littoraux et biodiversité des lasses de mer » a été confiée à l'Union régionale des CPIE.

Restaurer les sites littoraux

La DREAL a accompagné l'action du Conservatoire du littoral dans l'estuaire de l'Orne. Le projet LIFE Adapto, animation du territoire vers une gestion adaptative face au changement climatique, s'est poursuivi par la remise en eau des « terrains François » et par des réflexions d'aménagement à plus long terme. En complément, des restaurations plus ponctuelles ont été

projets majeurs de restaurations littorales en cours ; la stratégie régionale pour la biodiversité fixe un objectif de 10 réalisations en 2030.

5

engagés pour mesurer les évolutions localisées des écosystèmes littoraux ; la stratégie des aires protégées invite à développer les évaluations locales, au plus près des territoires.

320 000
€

financées comme la modernisation d'une vanne, par un contrat Natura 2000, pour améliorer la gestion hydraulique du « Gros Banc ».



2022 a été marquée par l'approbation des deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie et Loire Bretagne qui fixent la trajectoire de reconquête du bon état des masses d'eau pour les 6 prochaines années. En déclinaison, les actions de la DREAL ont principalement porté sur la mise en œuvre des politiques publiques visant l'amélioration de l'hydromorphologie des rivières, la diminution des pollutions diffuses, la baisse des macros et micropolluants ainsi qu'une meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs.



Site de l'ancien moulin d'Aubigny (Calvados) sur la Vire dont le seuil a été effacé il y a plusieurs années.

Fabrice Parais/DREAL Normandie

D'ici fin 2023, les préfets doivent traduire le programme de mesures du SDAGE en plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT). Résultat d'un travail collectif associant l'ensemble des membres de la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), son élaboration nécessite une bonne coordination aux différentes échelles de planification. A cet effet, la DREAL a mis en place et réuni le groupe PAOT à 6 reprises pour appuyer les DDTM et préciser le cadre, le contenu et les orientations pratiques de cet exercice.

Dans le cadre du plan Ecophyto II+, la DREAL a réalisé une plaquette « retour d'expérience » pour les acteurs JEVI (jardins, espaces verts et infrastructures) sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Elle fait le point sur les techniques alternatives

(avantages/désavantages) et sur les accompagnements proposés pour être conforme à la loi Labbé visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Venez la consulter sur le site de la DREAL Normandie : [Thématiques](#) ► [Eau, Nature, Mer et Littoral](#) ► [Eau et milieux aquatiques](#) ► [Plan ECOPHYTO](#).

Dans le cadre de la stratégie régionale captages prioritaires et des travaux du groupe protection de la ressource de l'InterMISEN, la DREAL a développé une application de valorisation des données de qualité des eaux sur les paramètres pesticides et nitrates. Construite sur la base du langage R, à partir des bases nationales ADES et NAIADES, cette application présente, à différentes échelles (département, EPCI, SAGE, maître d'ouvrage), des

visuels simples et de réalisation rapide sur la qualité de l'eau souterraine et superficielle. « Neaurmandie » devrait ainsi permettre d'enrichir les échanges entre les acteurs du territoire notamment lors des COFIL locaux, et ainsi appuyer les politiques de protection des captages d'alimentation en eau potable. Venez la tester : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/Neaurmandie/>.

La DREAL tient à remercier toute l'équipe du laboratoire d'hydrobiologie pour le travail accompli et leur engagement pour développer la connaissance de la biologie des rivières normandes. Depuis le 1^{er} janvier 2023, elle a rejoint l'Office français de la biodiversité.

68 %

proportion des 98 captages prioritaires normands dotés d'un plan d'action au 31/12/2022.

32 %

des agglomérations d'assainissement normandes de +2 000 équivalents-habitant (EH) sont non conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en 2021 (23 % en 2020)

La biodiversité



En 2022, les actions de la DREAL en lien avec nos partenaires du territoire ont principalement porté sur la mise en œuvre des politiques publiques visant la préservation des espaces protégés (stratégie nationale des aires protégées, dossier de création de la RNN des Falaises Jurassiques du Calvados) et des espèces protégées [doctrine « éviter, réduire, compenser » (ERC), accompagnement des projets, listes rouges]. L'organisation du transfert d'une partie des missions Natura 2000 à la Région a été aussi un dossier important de l'année.



Travaux à la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot (Manche)

Fabrice Parais/DREAL Normandie

Un **nouveau Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel** (CSRPN) a été installé officiellement par le préfet de Région le 21 mars. Composé de 38 membres regroupant un grand nombre de compétences scientifiques, son action contribue aux prises de décision par l'Etat et permet la progression des maîtres d'ouvrage dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets.

Le Plan d'action 2022 – 2024 pour les aires protégées de Normandie a été transmis par le préfet de Région au ministre de l'Ecologie le 7 octobre 2022. Il s'articule autour de 4 grands axes : l'extension du réseau d'aires protégées et de zones de protection forte, le renforcement de la qualité de la gestion, la mobilisation des acteurs socio-économiques et l'intégration des aires protégées dans les territoires, notamment par l'implication des habitants dans la gestion de l'aire protégée.

La première phase de travaux de réorganisation des **aménagements de la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot**, financés

par le **Plan de Relance**, s'est déroulée comme prévu.

Le troisième et dernier volet du guide de prise en compte de la biodiversité dans les projets terrestres a été réalisé en 2022, ainsi que le guide éolien terrestre « Le contenu de l'étude d'impact – Volet biodiversité ».

Ces deux documents sont principalement destinés aux porteurs de projets, aux bureaux d'étude et aux services instructeurs et seront disponibles en début d'année 2023.

6 listes rouges ont été validées en 2022 par le CSRPN, sur la base de l'analyse de plus de 650 000 données naturalistes : mammifères, amphibiens, reptiles, odonates, rhopalocères et orthoptères.

Ce travail a permis de révéler qu'une part significative d'espèces est menacée au sein de chaque groupe, en particulier chez les amphibiens avec 55 % d'espèces menacées.

Un groupe de travail restreint réunissant la DDT de l'Orne, l'OFB et la DREAL a travaillé à l'élaboration d'un dispositif permettant d'instruire

Le cap des 600 documents CITES délivrés a été franchi cette année, avec une nette augmentation de la part des établissements d'élevage.

600

données d'espèces contenues dans la base de données ZNIEFF pour la Normandie.

149 400

le volet « espèces protégées » dans les demandes d'arrachage de haie. Ce dispositif devrait être opérationnel début 2023.



Les paysages et les sites

La politique des paysages portée par la DREAL contribue à :

- protéger et préserver les paysages de grande valeur (sites classés et sites inscrits),
- intégrer des objectifs de qualité paysagère dans les politiques publiques (plans de paysage, opérations grand sites),
- accroître les connaissances de l'évolution des paysages (atlas, observatoires photographiques),
- favoriser l'intégration paysagère des infrastructures énergétiques (éolien, photovoltaïque etc.).



Le marais Vernier (Eure)

Severine Bernard/DREAL Normandie

Le projet de classement du Marais Vernier

Les boucles de la Seine à l'aval de Rouen constituent un patrimoine paysager remarquable. Après le classement de la Boucle de Roumare à l'aval de Rouen, en juin 2013, la DREAL Normandie, sous l'égide du préfet de l'Eure, a engagé la démarche de classement au titre des sites du marais Vernier.

Après une première phase de définition technique du projet de classement et de concertation avec les élus locaux et les partenaires institutionnels, 2022 a été consacrée à la préparation de l'enquête publique, qui constitue la première étape de la procédure officielle de classement d'un site, et du dossier afférent. L'enquête publique aura lieu au 1^{er} semestre 2023.

Autorisations de travaux en site classé

Le domaine du Haras du Pin a été classé en 2003 pour son caractère pittoresque et historique : patrimoine bâti, forêts, prairies bocagères, activités équestres. 2022 y a vu l'avancement de la construction du pôle international de sports équestres. La DREAL a participé à de nombreuses réunions sur site pour conseiller le Haras dans la mise en œuvre de ce chantier de grande ampleur en conformité avec le dossier autorisé en 2021 après un long travail de concertation pour construire un projet paysager de qualité. Dans la continuité d'un projet global, elle a également participé à l'instruction de travaux de rénovation de bâtiments du domaine, en particulier le hameau Pontavice amené à devenir un centre de formation et d'hébergement.

Guide pour un paysage éolien en Normandie - département de l'Eure

A la suite du travail effectué en Seine-Maritime, en 2020, un guide a été élaboré sur le département de l'Eure, grâce à des réflexions élaborées en inter-services sous le pilotage de la DREAL, par l'agence « Au-delà du Fleuve ». Il rassemble des recommandations pour la prise en compte du paysage dans les projets éoliens. Après une analyse des paysages, il propose des modalités de composition qui s'appuie sur les structures paysagères, tout en assurant une cohérence avec les parcs existants. Prévu pour être pédagogique et constituer un outil de sensibilisation, il comprend de nombreuses illustrations et mises en situation.

200

autorisations ministérielles en site classé

235

visites de terrain et réunions locales

361

avis paysagers (intégration paysagère des EnR, grands projets, etc.)

L'évaluation environnementale



L'évaluation environnementale est une démarche qui a pour objectif de mieux prendre en compte l'environnement et la santé dans la conception des projets, des plans et programmes.

Elle comprend la réalisation d'une étude d'impact et l'association des partenaires concernés, diverses consultations dont celle de l'autorité environnementale. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation d'incidences négatives potentielles sur l'environnement ou la santé doivent être mises en œuvre et intégrées à la procédure.



Centrale photovoltaïque de Colombelles (Calvados)

Fabrice Thérèse/DREAL Normandie

Les avis de l'autorité environnementale

Sur les trente-deux avis rendus sur des installations classées pour la protection de l'environnement, quinze l'ont été sur des projets de parcs éoliens (construction ou extension), correspondant ainsi à un triplement par rapport à 2021. De la même manière, neuf avis ont été rendus sur des projets de parcs photovoltaïques, contre trois l'année précédente. Cette augmentation importante de projets d'énergie renouvelable permet ainsi d'inscrire pleinement la Normandie dans les orientations nationales visant à la décarbonation de la production énergétique.

Le profil environnemental régional de Normandie

Le profil environnemental a connu plusieurs développements en 2022 :

- réalisation et mise en ligne de cartes prospectives sur le changement climatique, en partenariat avec l'université de Caen Normandie ;
- réunions des ateliers d'actualisation des publications « Climat » et « Air » ;
- réunions des ateliers de construction des publications « Sols » et « Paysages » de Normandie.

Les ateliers ont impliqué les partenaires et acteurs des différentes thématiques, avec notamment : le conseil régional, l'agence normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD), Atmo Normandie, l'Aucame, l'agence régionale de santé (ARS), la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'Université et Vigisols... Les publications sont en cours d'écriture et visent à mieux faire intégrer la santé humaine et l'environnement dans la réalisation des projets, plans et programmes du territoire.

L'intégration environnementale

Au-delà de la préparation des avis et décisions, le pôle évaluation environnementale s'investit également dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Ainsi, le pôle a participé en 2022 à plus de 60 réunions de cadrage ; ces rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de rappeler tout l'intérêt de la démarche d'évaluation environnementale et, sur chacun des dossiers, de contribuer

avis rendus en 2022 par l'autorité environnementale :

- 41 avis plans/programmes, dont 34 sur des documents d'urbanisme ;
- 62 avis projets, dont 32 ICPE, 17 projets d'aménagement et 9 d'énergie.

103

décisions rendues en 2022 par l'autorité environnementale et dans le cadre de l'examen au cas par cas et : 215 décisions projets et 90 décisions plans/programmes.

305

à l'identification des enjeux, au croisement des projets, plans ou programmes et de la sensibilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés par leur mise en œuvre.





Le logement et la construction

Dans le cadre de ses missions d'impulsion et de coordination des politiques publiques en matière de logement et de construction, la DREAL s'est mobilisée en 2022 sur :

- le déploiement de France Rénov', réseau de guichets d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages normands pour la rénovation des logements ;
- les enjeux de développement de la filière des matériaux bio et géosourcés au travers d'une étude sur l'emploi de ces matériaux dans les opérations de logements sociaux.



Ecoquartier des Arondes à Roncherolles-sur-Le-Vivier (Seine-Maritime)

DREAL Normandie

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le réseau France Rénov', piloté par l'Anah, se structure sur le territoire normand. Il regroupe le réseau constitué dans le cadre du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), qui est piloté par la Région, et le réseau régional de l'Anah, animé par la DREAL. Les Espaces Conseil France Rénov', au nombre de 23 en Normandie, visent à offrir des guichets uniques de proximité pour les usagers afin de les informer, les conseiller et les accompagner vers des projets ambitieux de rénovation de leur habitat. Cet accompagnement individualisé, qui sera renforcé avec l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' en 2023, doit aussi faciliter l'accès des particuliers aux aides financières apportées par les pouvoirs publics. Cette

mobilisation régionale, qui associe services de l'Etat et collectivités, doit permettre de répondre aux enjeux de massification de la rénovation énergétique des logements et de traitement des passoires thermiques en Normandie.

Les matériaux bio et géosourcés dans les logements sociaux en Normandie

La réglementation environnementale RE2020 incite à l'emploi des matériaux bio et géosourcés dans la construction, du fait de leur faible empreinte carbone. Dans ce contexte, la DREAL a copiloté une étude, initiée par l'Union de l'habitat social en Normandie, sur les matériaux bio et géosourcés dans les logements sociaux normands. Cette étude réalisée par la CERC et l'ARPE a mobilisé un large partenariat,

incluant le conseil régional, la Banque des territoires et la Fédération des promoteurs immobiliers. Elle fournit un état des lieux de l'offre et de la demande en Normandie et précise les opportunités et conditions de développement de filières locales. La dynamique créée autour de cette étude doit conduire en 2023 à une stratégie de développement et de structuration de ces filières, en complémentarité des filières traditionnelles, pour massifier l'emploi de ces matériaux dans le logement social, en construction neuve et en réhabilitation, et plus largement dans les bâtiments.

3 092

logements locatifs sociaux financés en 2022.

5 090

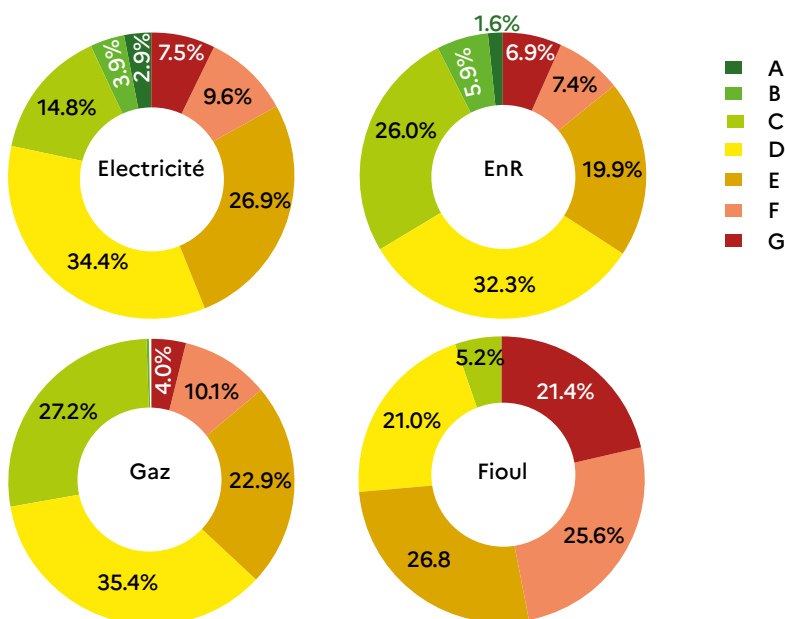
logements rénovés, financés par l'Anah (agence nationale de l'habitat) en 2022.

La boussole de la rénovation énergétique des logements



Afin de mieux suivre les politiques publiques de rénovation énergétique des logements, la DREAL de Normandie, en partenariat avec le ministère de la transition écologique développe depuis 2022 un tableau de bord sur la rénovation énergétique des logements. Ce prototype permet de mieux mesurer l'impact de ces politiques à l'échelle locale.

Les données, issues de très nombreux organismes, sont régulièrement actualisées. Elles facilitent la comparaison des différents indicateurs sur des maillages fins.



Plus d'un quart des logements normands sont des passoires énergétiques en 2020

En Normandie, un logement sur quatre présente aujourd'hui un diagnostic de performance énergétique (DPE) classé F ou G, catégories assimilées aux « passoires énergétiques ». La présence de ces passoires énergétiques est plus élevée dans le parc privé (20,5 %) que dans le parc social (7,3 %) ou dans les quartiers de politiques prioritaires (7,3 %).

Ces différences entre parc privé et parc social peuvent s'expliquer notamment par les travaux de rénovation et d'entretien du parc, davantage entrepris par les bailleurs sociaux. En revanche, la proportion de passoires énergétiques reste très élevée parmi les logements normands vacants (34,3 %). Ces passoires sont également réparties de manière très inégale dans la région. Ainsi, si dans la Manche le taux de passoires énergétiques est proche de 17 %, il est beaucoup plus élevé dans l'Orne (30,8 %). Cette différence se retrouve au sein même des zonages infra-départementaux tels les EPCI normands. La proportion est ainsi deux fois plus faible dans la

communauté urbaine de Caen-la-Mer (15 %) que dans celle de Rouen Métropole Normandie (29 %).

Le diagnostic DPE est fortement lié à la date de la construction

Dans le parc privé normand, qu'il s'agisse de logements loués ou occupés par leurs propriétaires, la fréquence des étiquettes F ou G tient, pour partie, à la période de construction des logements. En particulier, 37,7 % des logements étiquetés F ou G datent d'avant 1948. À l'inverse, les logements construits après 1948 ont de meilleures performances énergétiques, si bien que les DPE classés F ou G y sont sous-représentés. De manière générale, plus la construction est récente, plus la part de logements diagnostiqués défavorablement diminue, du fait de l'application des réglementations thermiques pour la construction des bâtiments qui se sont succédées, notamment à partir de 1975. Ainsi, si sur la période 1975-1988 les DPE classés F ou G s'élevaient à 12,3 %, ils tombent à moins de 0,5 % depuis 2012.

des résidences principales chauffées au fioul, en Normandie, sont identifiées comme passoires énergétiques contre 14,1 % pour celles utilisant le gaz.

47 %

environ des maisons, en Normandie, sont classées comme passoires énergétiques contre seulement 16 % des appartements.

25 %



La DREAL informe les professionnels de l'immobilier sur le dispositif IAL*

Dans le cadre d'une vente ou d'une location d'un bien, le propriétaire doit fournir à l'acquéreur ou au locataire un état de risques auxquels le bien est exposé. Il doit être annexé à l'acte authentique de vente ou de location et paraphé des deux parties. Il doit dater de moins de 6 mois et doit donc, le cas échéant, être actualisé au moment de la vente, en cas de modification de la situation du bien au regard des risques pris en compte depuis la promesse de vente.

La DREAL a organisé, au second semestre 2022, trois sessions d'un webinaire à l'attention des agents immobiliers et des notaires sur le sujet de l'information acquéreur-locataire (IAL). Au cours de celui-ci, les obligations réglementaires incombant aux propriétaires lors de la vente ou de la location d'un bien ont été rappelées. Les dernières évolutions introduites par la loi Climat et Résilience ont été présentées : ajout de l'exposition du recul du trait de côte à l'état des risques à produire et remise de ce dernier dès la première visite et non plus au moment de la vente. La DREAL a fait une démonstration de l'outil national gratuit ERRIAL (voir encadré) qui permet de produire un état des risques, de façon automatique, à partir d'une adresse. Deux vidéos expliquant comment utiliser l'outil ERRIAL et comment trouver les éléments relatifs aux plans



de prévention des risques naturels nécessaires pour compléter l'état des risques ont enfin été diffusées. Une synthèse de la présentation a été adressée aux participants, complétée d'une foire aux questions reprenant les principales interrogations formulées lors de ces webinar. Les professionnels de l'immobilier ont été plus de 150 à répondre à l'invitation de la DREAL. Ils se sont montrés intéressés et satisfaits de la communication réalisée sur le sujet. L'état des risques est un des principaux outils réglementaires permettant de sensibiliser la population aux risques auxquels elle est exposée et de fait, de l'inciter à réduire la vulnérabilité de son bien, notamment par la réalisation de travaux comme la pose de batardeaux, la création d'un espace refuge, le déplacement du compteur électrique au dessus de la cote de crue, etc.

L'état des risques porte sur :

- la présence d'un plan de prévention des risques naturels et/ou technologiques et/ou miniers ;
- l'exposition au radon, aux séismes, au recul du trait de côte ;
- les pollutions de sols.

ERRIAL

Outil gratuit en ligne pour produire un état des risques à partir d'une adresse ou d'une parcelle. Évaluez simplement et rapidement les risques de votre bien : erial.georisques.gouv.fr

* information acquéreur locataire

3

sessions d'information organisées en 2022

150

professionnels de l'immobilier ont suivi les webinar dédiés à l'information acquéreur locataire

Un contrôle ciblé pour tous les ouvrages hydrauliques



Les défaillances fréquentes des ouvrages hydrauliques (barrages, digues, etc) de taille modeste sont un facteur notable d'insécurité, ce qui impose une attention accrue.

L'organisation que doit mettre en œuvre leur gestionnaire pour limiter ces risques vise à assurer une détection précoce des insuffisances susceptibles de conduire à une défaillance et, le cas échéant, à faire prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens, en particulier en situation d'urgence.



Barrage de classe C dans l'Orne

DREAL Normandie

L'Etat contrôle la sécurité des ouvrages hydrauliques en vérifiant notamment que l'exploitant de tout barrage ou le gestionnaire de toute digue ou système d'endiguement remplit ses obligations de maintien en bon état de son ouvrage et qu'il en effectue un suivi régulier et adapté. En effet, le responsable de la sécurité d'un ouvrage hydraulique est son exploitant/gestionnaire.

L'organisation mise en place par ce dernier est retranscrite dans un document dit « document d'organisation ». Celui-ci, au-delà de la description des consignes d'exploitation, précise également les moyens mobilisés en cas de crise pour informer/alerte les maires des communes concernées ainsi que les services de l'Etat.

Or, des manquements récurrents quant à l'existence ou la pertinence de ce document d'organisation ont été relevés depuis quelques années en Normandie. C'est pourquoi la DREAL a programmé, en 2022, une action spécifique de contrôle sur le sujet.

Ainsi, en février, les préfets de département ont annoncé

l'opération de contrôle à tous les exploitants/gestionnaires qui n'avaient pas encore produit leur document d'organisation. Ils leur ont demandé la transmission de celui-ci avant le 31 mai, sous peine d'être mis en demeure. L'objectif était que tous les exploitants/gestionnaires aient remis des consignes d'exploitation complètes avant la fin de l'été 2022. Sur les 54 gestionnaires/exploitants concernés, seuls 2 n'ont pas répondu dans le délai imparti. Le préfet les a donc mis en demeure, ce qui a conduit le premier à produire rapidement le document d'organisation attendu. Une sanction administrative de consignation de somme est en cours de signature pour le second, faute de réponse. Ces documents d'organisation ont été transmis aux référents départementaux inondation qui participent à la gestion de crise, auprès des préfets. Ces éléments viennent renforcer leur connaissance des ouvrages et surtout des exploitants/gestionnaires. Ils leur permettront d'assurer l'appui technique attendu d'eux en matière de préparation et de gestion de crise.

exploitants/
gestionnaires
d'ouvrages
hydrauliques
en Normandie

61

contrôles
ciblés en 2022

54

mises en
demeure dans
le cadre de
l'opération

2



La prévision des crues

Une saison hydrologique peu marquée en matière d'inondations par débordement de cours d'eau... mais fortement concernée par la sécheresse.

VIGICRUES



Stand Vigicrues aux journées de la culture du risque organisée par la Métropole Rouen Normandie

La saison hydrologique 2021-2022 a été peu marquée en matière d'inondations. Si l'ensemble des tronçons (excepté l'Iton aval) a été concerné, les crues en question ont été de faible ampleur.

Cependant le territoire normand continue à être affecté par des épisodes orageux printaniers intenses et localisés comme celui qui a touché la métropole de Rouen et le sud Manche le 4 juin 2022.

La capitalisation des données, la mémoire du risque et la sensibilisation restent donc plus que jamais nécessaires. A ce titre, la DREAL Normandie a participé aux journées de la culture du risque organisée par la Métropole Rouen Normandie : tenue d'un stand Vigicrues au pavillon des transitions et organisation de portes ouvertes du

service prévision des crues (SPC) les 11 et 12 octobre 2022. Une formation commune aux services de l'Etat et aux collectivités a également eu lieu les 1^{er} et 2 décembre 2022 en vue de systématiser les relevés de laisses de crues et d'alimenter la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues.

Enfin, le nouveau jeu de cartographies des zones d'inondation potentielle (ZIP) réalisé sur le secteur de Port-Jérôme a été présenté aux élus riverains de Seine en présence du préfet de la Seine-Maritime. S'ajoutent à ces cartes, celles produites sur les secteurs de Petit-Couronne sur la Seine et sur l'aval de l'Epte, en cours de validation, qui seront prochainement mises à disposition des acteurs de la gestion de crise (2023).

Ces cartes permettent, d'une part, aux acteurs de gestion de crise, de se préparer aux conséquences attendues d'une inondation, avant l'événement, en associant à une hauteur d'eau atteinte à l'échelle d'une station de référence l'enveloppe de la zone inondée potentiellement attendue et les aléas associés. Elles offrent à ce titre un outil idéal pour mettre à jour les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes concernées. Elles permettent, d'autre part, en temps de crise, d'associer aux prévisions de hauteur d'eau produites par le SPC à l'échelle d'une station de référence, l'étendue de l'inondation attendue et d'engager, au regard du ou des scénarios les plus adaptés, les actions correspondantes de mise en sécurité des biens et des personnes définies dans chaque PCS.

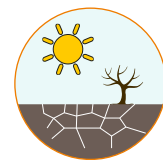
36

jours en vigilance jaune « crue » sur la saison hydrologique 2021-2022 (la moyenne sur 15 ans est de 39 jours en vigilance jaune et de 4 jours en orange).

98 %

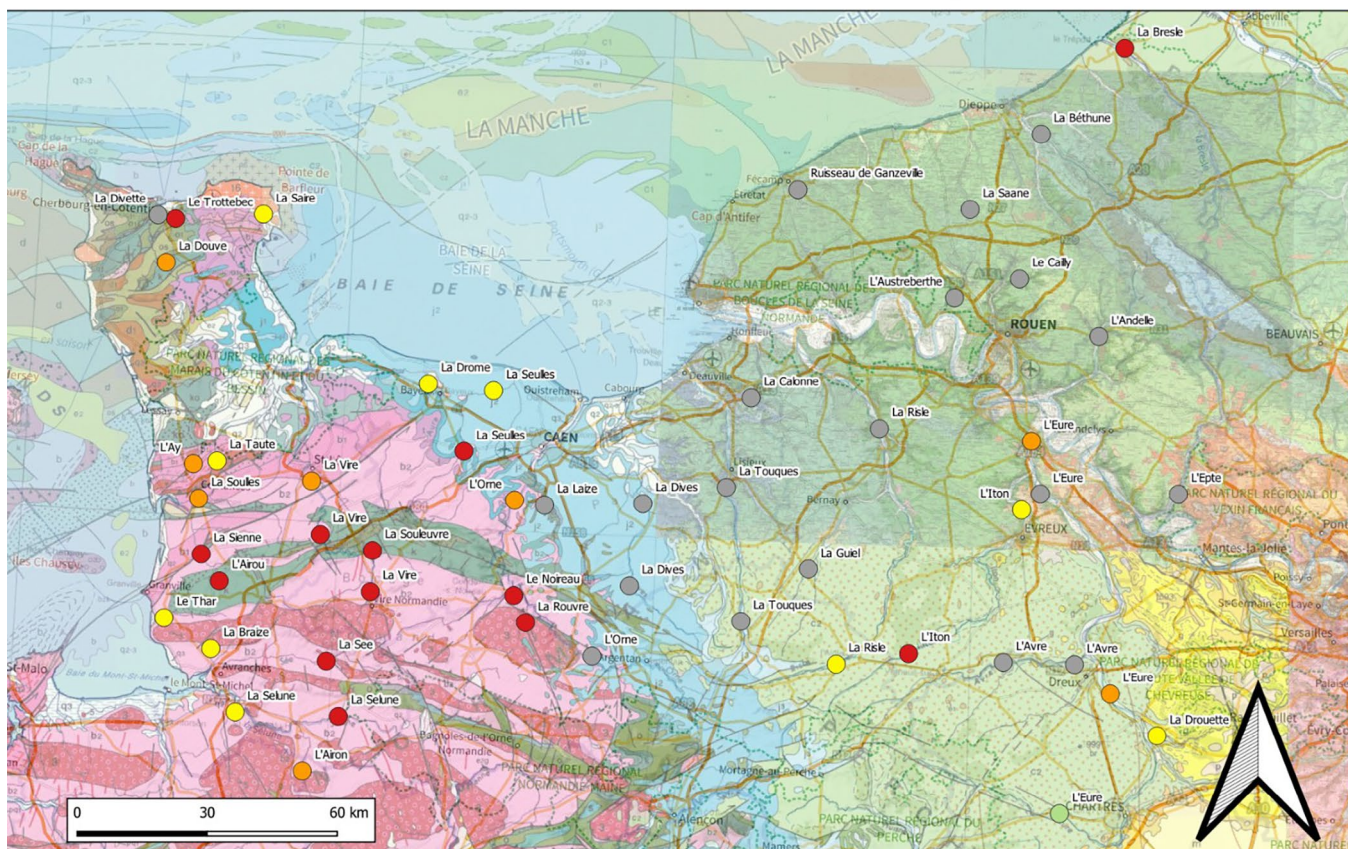
de bonnes détections de vigilance jaune sur le territoire du SPC Seine aval et côtiers normands pour l'année hydrologique 2021-2022

Travail fait en 2022 dans le cadre de la sécheresse historique



Plus bas débit moyen sur 3 jours (Q3Jn) observé au cours de l'été 2022 et seuil associé atteint.

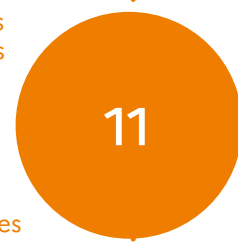
- Pas de franchissement
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



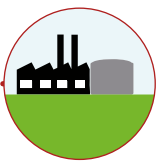
A l'autre bout du spectre de l'hydrologie, l'été 2022 a connu un étiage sévère sur l'ouest de notre territoire (cf. carte ci-dessus). Les cours d'eau de l'est (le pays de Bray et la Bresle mis à part) ont en effet bénéficié d'un soutien naturel d'étiage par les nappes. Sur les cours d'eau armoricains en revanche, les débits d'étiage sont davantage liés aux pluies récentes (derniers mois) et aux températures : le déficit de pluies à partir du printemps 2022 et la succession d'épisodes de fortes chaleurs estivales ont abouti à un étiage exceptionnel sur de nombreux cours d'eau.

Cet étiage 2022 a conduit à une forte mobilisation des équipes d'hydrométrie de la DREAL pour fournir à nos interlocuteurs les données de débits les plus justes possibles. La communication de ces données est passée, notamment, par la mise en place d'une plateforme web permettant à l'ensemble des services départementaux chargés de la police de l'eau de constater, d'une part, le franchissement des débits réglementaires, mais, aussi, en matière d'hydrologie, de qualifier statistiquement la rareté de l'étiage en cours, via l'édition de fiches mises à jour quotidiennement au droit des stations de référence des différents arrêtés cadres « sécheresse » départementaux.

Sur 24 stations réglementaires situées sur l'ouest de la Normandie, 11 ont atteint le seuil de Crise et 6 autres ont atteint celui d'Alerte Renforcée.



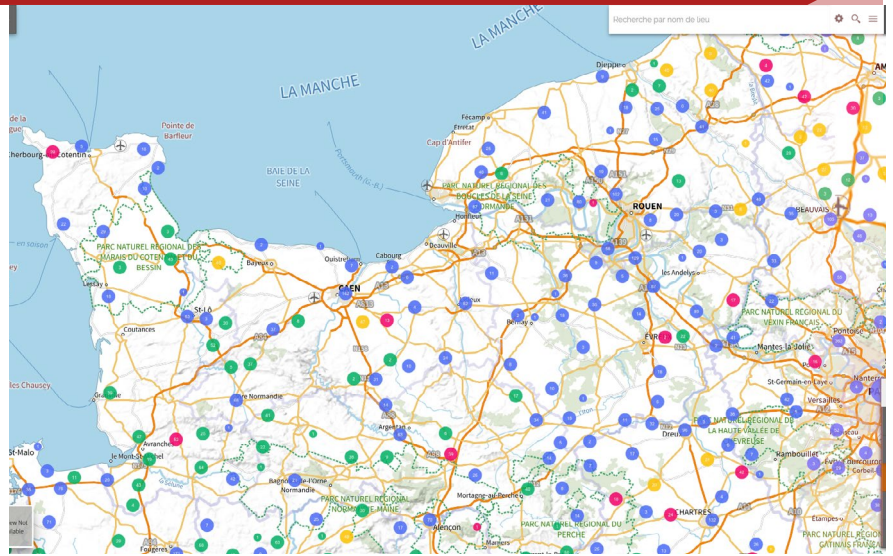
HydrPortail



Le contrôle des sites industriels

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a deux missions principales : proposer aux préfets compétents des prescriptions réglementaires à destination des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) afin que celles-ci maîtrisent leurs risques pour l'homme et l'environnement, et contrôler par sondage le bon respect de ces prescriptions.

La présence terrain et l'information des parties prenantes étaient les grandes orientations de l'année 2022.



Carte de consultation des ICPE et des rapports d'inspection associés sur Georisques

En 2022, l'inspection des installations classées en Normandie a poursuivi son objectif d'intensification de sa présence terrain, participant ainsi à l'objectif national d'augmentation du nombre d'inspections de 50 % entre 2018 et 2023.

Elle a notamment conduit de multiples actions thématiques, parmi lesquelles on peut souligner une action de contrôle de la surveillance des rejets aqueux des installations classées, une action de contrôle du tri des déchets à la sortie de certains sites industriels, la finalisation de l'action triennale de contrôle de toutes les entreprises situées dans un rayon de 100 mètres autour des sites SEVESO (voir l'article dédié page 26), et une action portant spécifiquement sur les détecteurs de gaz sur les installations classées.

Cette dernière action a permis de mettre en évidence des points clés de la maîtrise des risques chez les exploitants.

Les inspecteurs de la DREAL ont été fortement mobilisés sur des projets en lien avec la transition énergétique. Ils ont d'abord participé à l'instruction de projets d'éoliennes terrestres et de méthanisation. Ils ont aussi contribué à l'instruction du projet de terminal méthanier flottant du Havre, notamment par l'instruction de la demande d'autorisation de construire et d'exploiter de la canalisation de gaz qui va raccorder ce terminal au réseau de transport géré par GRTGaz.

L'inspection des installations classées a également été mobilisée sur un sujet de résilience face au changement climatique, par la

gestion de la consommation en eau des installations classées dans le cadre de l'épisode de sécheresse de l'été-automne 2022.

Enfin, l'inspection des installations classées a mené des actions d'information, à la fois sur son activité et sur les risques industriels, en particulier des actions de formation des exploitants aux conditions d'acceptation des déchets.

Les rapports d'inspection des installations classées sont à présent publiés sur Internet. L'inspection a également organisé pour et en partenariat avec des exploitants des webinaires d'information, notamment sur les nouveautés réglementaires faisant suite à l'accident Lubrizol - Normandie Logistique du 26 septembre 2019.

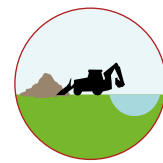
17

dossiers de demande d'autorisation environnementale instruits en 2022 pour des projets éoliens (15) et des méthaniseurs (2), sur un nombre total de 40 dossiers d'autorisation environnementale instruits en 2022 en Normandie par l'inspection des ICPE.

1 254

inspections d'établissements des ICPE réalisés en 2022.

Valorisation des terres excavées et sédiments de dragage



Pour faire suite à l'action de contrôle des chantiers de valorisation des terres excavées et sédiments menée en Normandie en 2021 par la DREAL Normandie, il était prévu en 2022 une action de formation à mettre en œuvre en collaboration avec le conseil régional. Cette action est à compléter par des contrôles sur les nouveautés induites pour les ICPE par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) notamment en matière de traçabilité des déchets.



Carrière de LAFARGE Muids et Deaubeuf avec un réaménagement coordonnés (à gauche phase remise en état (agricole), au milieu extraction et à droite décapage).

Les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvres et les gestionnaires et opérateurs de gestion des terres excavées et de sédiments de dragage ont la possibilité de jouer un rôle clé dans l'évolution de ces pratiques, notamment via la valorisation de la matière. En Normandie, le secteur du BTP produit près de 3 millions de m³ de terres et de matériaux meubles non pollués chaque année et les activités des ports normands [y compris les Grands ports maritimes (GPM) de Rouen et du Havre] draguent environ 13 millions de m³ de sédiments par an. Nous savons aujourd'hui qu'une partie de ces déchets peut être valorisée en adoptant les bonnes pratiques et en s'inscrivant dans une économie circulaire.

Dans ce contexte, la Région Normandie et la DREAL de Normandie ont proposé trois sessions de formation gratuite en 2022 à destination des maîtres d'ouvrages et des acteurs de la gestion et de la valorisation des terres excavées et sédiments de dragage, en mai à Caen, en juin à Saint-Lô et en septembre à Rouen.

Ces trois sessions de formation ont permis à un peu plus d'une cinquantaine d'opérateurs régionaux

d'aborder les aspects techniques et réglementaires de la gestion des terres excavées et des sédiments de dragage, mêlant théorie et pratique. Les guides méthodologiques de valorisation et les outils qui les accompagnent comme GEOBAPA, Terrass et Hydrotex, ont été présentés, et largement illustrés à l'aide de cas pratiques.

Ces formations ont aussi permis de présenter les nouveaux outils réglementaires de traçabilité tel que le registre national de déclaration des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS) créé début 2022 et dont l'obligation de renseignement entre en vigueur dès fin 2022 pour les données de gestion de l'année 2022. Devant le succès du programme, une quatrième session pourrait être reconduite en 2023.

Dans un second temps, fin 2022, la DREAL Normandie a commencé l'action de contrôle terrain et documentaire des déclarations au RNDTS. Pas moins de 15 établissements ont été contrôlés d'ici le 31 décembre 2022 soit directement sur le terrain chez les exploitants, soit directement par accès des services d'inspection au registre national.

opérateurs de gestion formés aux bonnes pratiques de valorisation des terres excavées et sédiments en 2022 en Normandie.

50

opérateurs encore en attente d'une nouvelle session de formation.

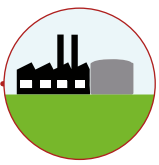
au moins 30

de déchets de toutes natures en 2015 provenant du BTP et 11,1 millions de tonnes provenant des dragages.

5 Mt

de terres excavées et sédiments ont transités par les plateformes normandes en 2020 (hors chambre de dépôts de sédiments).

Environ 0,5 Mt



Contrôle des installations classées bordant les sites Seveso

Dans le cadre du plan d'action national post-incendie de Rouen du 26 septembre 2019, l'inspection des installations classées s'est vue confier une mission de contrôle spécifique des installations classées implantées à moins de 100 mètres des sites Seveso. L'objectif était d'identifier d'éventuelles installations sensibles, implantées à proximité des limites de ces sites et présentant des risques d'effets dominos ou en situation irrégulière. Cette action a été engagée en 2020 et s'est terminée en 2022.



Port du Havre (Seine-Maritime)

Cette action, qui a mobilisé un très grand nombre d'inspecteurs de la région, a conduit à réaliser plus de 250 inspections sur ce thème.

L'état des lieux des sites Seveso est très hétérogène, certains étant situés en zone rurale et sans voisins alors que d'autres sont implantés dans des zones industrielles ou péri-urbaines, avec un environnement parfois dense. Le voisinage est constitué de sites soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) mais aussi d'activités économiques non ICPE (salle de fitness, magasins...). Ces dernières ne sont pas la cible de l'action, même si certaines d'entre elles ont fait l'objet de contrôles afin de s'assurer de leur statut « non ICPE ».

A la suite de ces inspections, quelques situations irrégulières (notamment défaut de déclaration) ont été identifiées et ont donné lieu parfois à des suites administratives : 5 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et pour un autre site, connu sous un mauvais régime par défaut de demande d'antériorité, un arrêté préfectoral de prescriptions pour réglementer ses activités.

Quant au risque d'effets dominos, certains constats ont donné lieu à des demandes de l'inspection telles la suppression de cuves de produits dangereux à proximité des limites de propriété ou le déplacement de certains stockages afin de respecter les distances d'isolement requises. Un site voisin, soumis à déclaration, a fait l'objet de prescriptions

complémentaires afin de supprimer son stockage de gaz compte tenu du risque important d'effet domino sur le site Seveso voisin.

Sur la connaissance des risques, il a été constaté que les sites voisins sont en majeure partie conscients de la présence du site Seveso mais ignorent les risques associés et les consignes à appliquer. Il ressort donc principalement de cette action un manque de communication entre le site Seveso et ses voisins. Un rappel des obligations de communication a donc été formulé auprès des exploitants Seveso, d'autant que pour certains, leur environnement proche évolue régulièrement.

103

sites Seveso en région Normandie

184

installations classées à moins de 100 m des sites Seveso (parmi plus de 500 activités voisines recensées dans le périmètre de 100 m)

Le management qualité - environnement, la communication et le pilotage régional



Les missions d'appui au pilotage de la DREAL recouvrent :

- des missions de pilotage et de gestion de la zone de gouvernance (répartition et suivi des effectifs, coordination du pilotage par objectifs, mobilité, promotions...) et d'animation de la communauté des services et opérateurs ministériels en région (collèges de directeurs, collèges de la filière RH en région) ;
- des missions de pilotage interne mobilisées au service du projet stratégique de la DREAL, en particulier le management qualité - environnement, la communication, l'appui au management.



Journée de concertation sur le mix énergétique du 29 novembre 2022

Quelques actions phares de l'année 2022

Maintien de la double certification ISO 9001 et ISO 14001

Depuis plusieurs années, la DREAL Normandie est dans une démarche d'amélioration continue de sa politique qualité-environnement pour faire vivre une organisation adaptée, pour apporter des services de qualité et pour veiller au bien-être au travail des équipes.

Construit à partir des enjeux du territoire, et des attentes de ses différentes parties intéressées, le système de management de la qualité et de l'environnement couvre l'ensemble des activités de la DREAL Normandie, et répond aux exigences des normes ISO 9 001 et 14 001, ce qui lui a valu un maintien de sa double certification en septembre 2022. Les engagements du référentiel « Services Publics + », qui visent un accueil de qualité des usagers, sont intégrés au système qualité de la DREAL et ont remplacé le label « Marianne ».

Communication

Le 29 novembre 2022, la DREAL Normandie a organisé une journée de concertation sur le mix énergétique, déclinaison régionale

de la consultation nationale « Notre avenir énergétique se décide maintenant » afin de faire émerger des priorités territoriales. Cette réunion a permis de recueillir les recommandations exprimées par 70 citoyens ou institutionnels et environ 50 étudiants de l'INSA.

Les propositions formulées contribueront à alimenter la synthèse de la concertation nationale et l'élaboration du projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat de 2023.

Préparation des élections professionnelles en mode dématérialisé

Pour la première fois, les élections professionnelles se sont tenues de façon dématérialisée du 1^{er} au 8 décembre 2022. Depuis le début de l'année, un travail important d'animation et de coordination a été réalisé par le bureau d'appui au pilotage régional, en accompagnement des services employeurs, pour fiabiliser les listes électorales et préparer au mieux cette semaine de vote. Si le taux de participation a baissé par rapport aux élections de 2018, il reste globalement meilleur que celui de la fonction publique de l'Etat.

demandes de publication de postes validées dans le cadre des cycles de mobilité 2022

506

demandes de presse traitées

107

Mise en place d'un pilotage des effectifs renforçant l'autonomie des services

L'année 2022 a été marquée par la bascule du pilotage des effectifs pour passer d'une logique de suivi en stock (en ETP cibles au 31/12) vers une logique de suivi en flux (moyenne des consommations d'emplois mensuelles en ETPT-travaillés). Le bureau d'appui au pilotage régional a travaillé avec les services employeurs à la mise en place de ces nouvelles modalités de pilotage et un chantier de mise en qualité des données renseignées dans le système d'informations de gestion des ressources humaines RenoIRH a été engagé.



Les fonctions supports

Les fonctions support au sein de la DREAL interviennent dans de nombreux domaines : gestion des ressources humaines, gestion financière et marchés publics, logistique et immobilier, technologies de l'information, affaires juridiques, pilotage régional des effectifs et des budgets des services du pôle ministériel, service social, médecine de prévention, documentation et archivages. Ces fonctions support seront réorganisées à compter du 1^{er} janvier 2023, 2022 a permis de préparer cette réorganisation.



Découverte du site de la tourbière de Heurteville (Seine-Maritime) par les agents du SG

Des faits importants ont marqué l'année : gestion des suites d'un incendie qui a touché le site de Caen entraînant sa fermeture durant 7 mois, préparation des élections professionnelles par vote électronique pour la 1^{re} fois, préparation de plusieurs déménagements et installation des services du siège dans la cité administrative rénovée de Rouen.

Après les confinements liés à la crise sanitaire et le développement massif du télétravail, la DREAL a pris le parti de consolider la dynamique collective en instaurant une journée de service. Pour les agent-es des fonctions support, cette journée a été l'occasion de découvrir le site de la tourbière de Heurteville en Seine-Maritime, particulièrement riche en termes de biodiversité.

Suite à l'incendie sur le site de Caen et grâce à la solidarité des services

de l'Etat dans le Calvados, une cinquantaine de bureaux ont été mis à disposition de la DREAL afin de faciliter le travail collectif et maintenir la cohésion des équipes rompant avec un télétravail généralisé. Les équipes de la DREAL se sont fortement mobilisées pour garantir un bon fonctionnement des services et suivre l'ensemble des opérations de remise en état du bâtiment.

A Rouen, les agent-es ont intégré des locaux totalement rénovés à la cité administrative dans des espaces partagés induisant de nouvelles modalités de travail. D'autres sites sont concernés par des déménagements à Evreux, Alençon et Saint-Lô. Le regroupement des services de l'Etat et la densification des bureaux sont des axes majeurs de la politique immobilière de l'Etat. Depuis l'automne 2022, la DREAL s'attache à appliquer sur

ses 8 implantations les mesures préconisées par le plan de sobriété énergétique du Gouvernement.

L'année 2022 a vu la mise en œuvre d'un lourd chantier de bascule du régime indemnitaire des corps techniques visant à harmoniser les règles de gestion des différents personnels. L'accompagnement des agent-es dans leur carrière, préoccupation majeure de la DREAL, s'est concrétisé par l'élaboration d'un guide sur les parcours professionnels présenté dans le cadre de webinaires qui deviennent un mode de communication facile à actionner auprès des agent-es.

La DREAL s'est également organisée pour répondre aux nouveaux enjeux de la responsabilité financière des gestionnaires publics avec un renforcement du contrôle interne financier et de lutte contre la fraude.

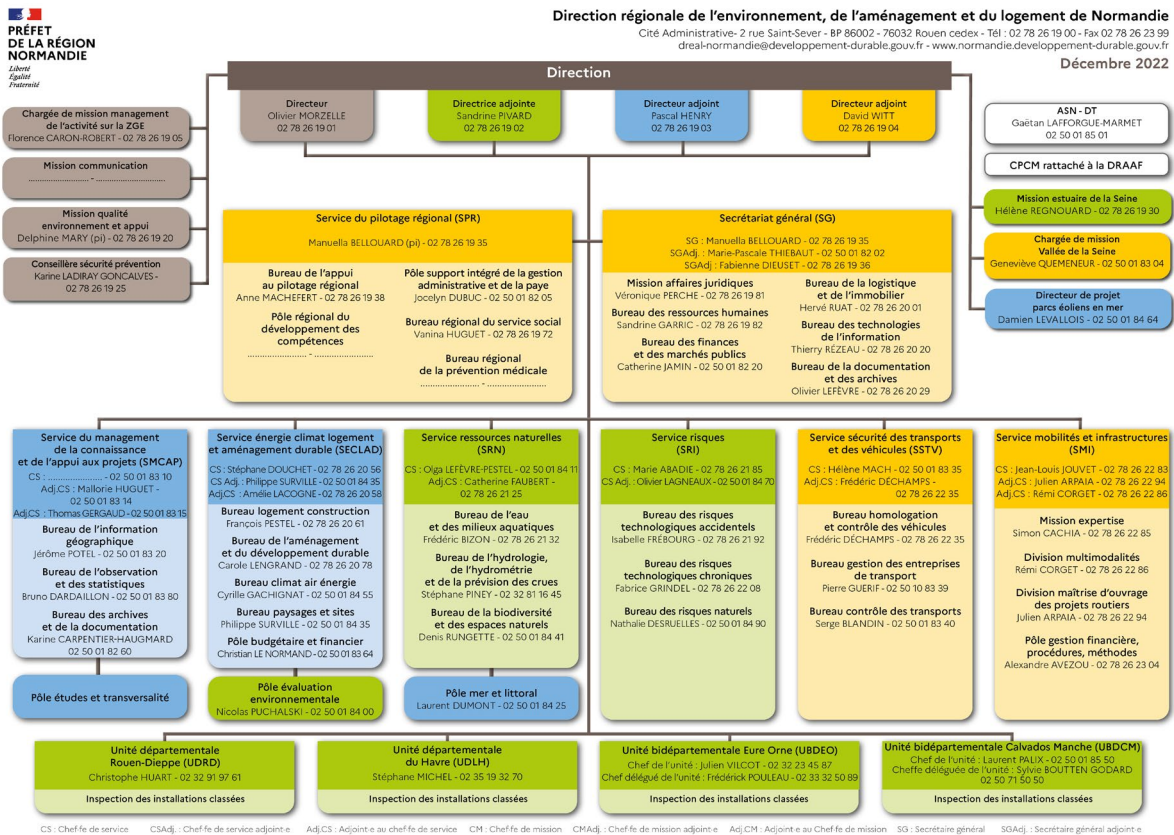
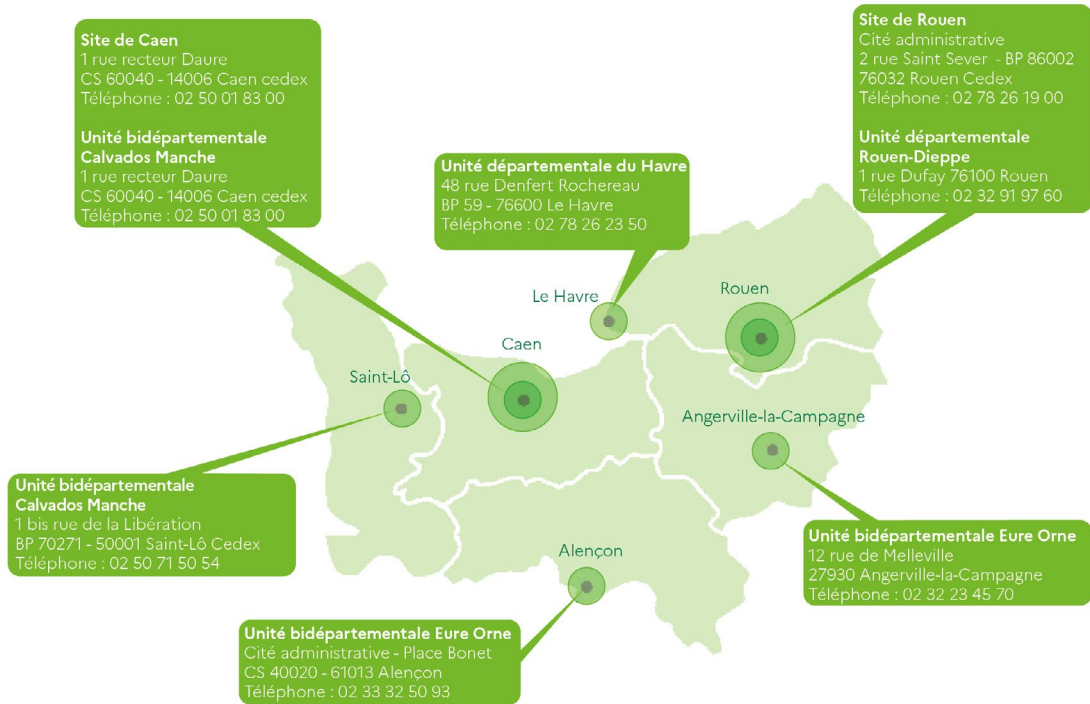
20 000
€

pour la politique de prévention

3

apprentis accueillis en 2022 au secrétariat général

La localisation de nos implantations et l'organigramme





Les publications

ENTREPRISES DE TRANSPORT NORMANDES
Comment accéder aux informations sur les sites disponibles ?

Financements aux entreprises

Objets en ligne

EOLIENNES EN MER
NOTICE D'INFORMATION N°6
Camions de bords hydrographiques au large de la baie de Seine et du Cotentin

Objets et zones de travail

Moyens nautiques et appareils de mesures

Calendrier prévisionnel des leuds en mer

3 années d'action de contrôle dans les bâtiments de stockage

Editorial

Le directeur régional
Olivier Nicolini

Bilan à mi-parcours de l'action de contrôle renforcé des installations bordant les sites Seveco

Editorial

Le directeur régional
Olivier Nicolini

Plan national d'actions 2021-2031
En faveur de la flore endémique de la vallée de la Seine normande et de ses habitats

La lettre Ramsar n°1

Édito

Qu'est-ce que Ramsar ?

Le transport de produits agroalimentaires en Normandie

Une activité agricole et agroalimentaire essentielle pour la Normandie

Inondations, mouvements de terrain
Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

INDEXATION carburant

Qui contacter

Calcul de l'indexation

ARRIMAGE

Définition de l'arrimage

Les principaux enjeux de l'arrimage

Statistiques disponibles

Arriver suffisamment et correctement s'en donne jamais une partie de temps

Observatoire normand des déplacements ONDE 2022

Transports collectifs en Normandie

Rapport de présentation
Projet de classement au titre des sites Article L341-2 du code de l'environnement
Vallée de la Seine - Marais Vernier
Région Normandie - Département de l'Eure

Bilan de mise en œuvre du 6e Programme d'action nitrates en Normandie

Produits à usage phytopharmaceutique, quelles utilisations ?
Protégeons notre environnement et notre santé

Passage au zéro phyto

Une réglementation en évolution

DISPOSITIONS DU PAQUET MOBILITE RELATIVES AU REGISTRE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES

Applicables à compter du 25 mai 2022

Les publications



Tableau de bord de la transition énergétique en Normandie

Avril 2022

Plus en savoir et accompagner financièrement des mesures (Fondation de protection financière) financées dans les secteurs cibles de la Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la zone industrielle-portuaire de Honfleur

Le PPRT est un document élaboré par l'Etat, qui définit une stratégie locale de gestion des risques technologiques en matière de prévention des risques technologiques (PRT) et de protection des personnes et des biens.

Risques naturels

Je m'engage pour ma sécurité et celle de ma famille

Observatoire normand des déplacements

ONDE

Le covotage en Normandie 2022

Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les jardins, espaces verts et infrastructures en Normandie

Retours d'expérience

Les arrêtés préfectoraux des produits phytosanitaires pour tous les particuliers de 2017

Guide de prise en compte des espèces protégées dans les Travaux sur les zones littorales

Le programme régional de protection des zones littorales (PRZL) a pour objectif de protéger les zones littorales et les espèces protégées qui y vivent.

Edition 2022

Observatoire Social des Transports

Tableau de bord normand

Septembre 2022

Plan d'action 2022-2024 pour les aires protégées terrestres en Normandie

MARNIÈRES ET AUTRES CAVITÉS SOUTERRAINES

Quels sont les risques dans le département ?

Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

La profondeur de la nappe phréatique est un indicateur clé de la gestion des ressources en eau.

Protection de la ressource

Actions exemplaires mises en oeuvre sur les aires d'alimentation de captage

Les coursiers à vélo en Normandie

Analyse de la base SIRENE

Contexte

Les publications de l'Observatoire Social des Transports de Normandie

PRÉVENTION DE LA POLLUTION DE L'EAU

Panorama autour du secteur industriel

Fiche 1

Coursiers, livreurs de colis ou de repas sur le territoire national

Les 4 conditions d'inscription au registre des transports

Comment évaluer la contribution des territoires normands à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

En quelle année le territoire normand serait-il totalement artificiel ?

Glossaire

AGEC	Loi anti-gaspillage et économie circulaire	PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
Anah	Agence nationale de l'habitat	RéSoN	Réseau de la sobriété foncière de Normandie
ANBDD	Agence normande de la biodiversité et du développement durable	RNDTS	Registre national des déchets, terres excavées et sédiments
ARS	Agence régionale de santé	RNNES	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine
BTP	Bâtiment et travaux publics	SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	SAGE	schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
COFIL	Comité de pilotage	SACN	Seine aval et côtières Normands
CPIER	Contrat de plan interrégional Etat-Région	SARE	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
CRTE	Contrat de relance et de transition écologique	SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	SPC	Service de prévision des crues
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
DPE	Diagnostic de performance énergétique	ZFEm	Zone à faibles émissions mobilité
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	ZIP	Zone d'inondation potentielle
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
DTA	Directive territoriale d'aménagement		
DUP	Déclaration d'utilité publique		
EnR	Energies renouvelables		
EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale		
EPFN	Etablissement public foncier de Normandie		
ERC	Eviter-réduire-compenser		
GES	Gaz à effet de serre		
GPM	Grand port maritime		
HAROPA	Ports de Paris Seine Normandie		
IAL	Information des acquéreurs et des locataires		
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement		
LOM	Loi d'orientation des mobilités		
OFB	Office français de la biodiversité		
ONDE	Observatoire normand des déplacements		
PAOT	Plan d'actions opérationnel territorialisé		
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial		
PCS	Plan communal de sauvegarde		



Le champ de la Pierre (Orne)

Marc Heller

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. : 02 78 26 19 00

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Directeur de la publication : Olivier Morzelle, directeur régional

Rédaction : les services de la DREAL

Conception graphique : Mission communication

Crédits photos de la couverture : Valérie Guyot, Lionel Leduc et Patrice Lefebvre

Février 2023 : ISBN : 978-2-11-172045-9